

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

Table with 2 columns: Time (3 heures 09 minutes du matin, 6, 9, 11, 4, 7) and Service (Poste, Omnibus-Mixte, Omnibus-Mixte, Express, Omnibus-Mixte).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

Table with 2 columns: Time (3 heures 03 minutes du matin, 8, 9, 12, 4, 10) and Service (Mixte, Omnibus-Mixte, Express, Omnibus-Mixte, Omnibus, Poste).

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces... 30 c. la ligne.
Dans les réclames... 30 —
Dans les faits divers... 50 —
Dans toute autre partie du journal... 75 —

RÉSERVES SONT FAITES: Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR. Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSIN, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans la France:

Le discours prononcé samedi par M. Gladstone, au banquet du lord-maire de Londres, atteste que, s'il y a eu un moment d'hésitation au sein du cabinet britannique sur l'attitude à prendre entre la France et la Prusse, cette hésitation est complètement dissipée.

Le chef du gouvernement anglais a, en effet, proclamé le principe de la neutralité dans tout ce qu'il a de plus absolu. Prenant même à tâche d'écartier tout ce qui aurait pu laisser planer un doute sur sa pensée, il s'est attaché à préciser que la neutralité consiste à se conduire envers les belligérants de telle sorte que, le jour venu, aucun d'eux n'ait le moindre grief, le moindre sujet de ressentiment contre la puissance neutre.

Le rôle que s'est tracé l'Angleterre, quant à présent, demeure donc parfaitement défini: elle reste spectatrice impartiale du conflit.

A côté de cette assurance, néanmoins, le discours ministériel a laissé percer, à plusieurs reprises et en termes remarquablement accentués, la prévision de telles ou telles éventualités qui pourraient imposer à l'Angleterre de nouvelles résolutions et l'appeler à intervenir dans la lutte. Le ton de prévision mélancolique avec lequel M. Gladstone a fait allusion à cette possibilité, l'insistance avec laquelle il est revenu sur la nécessité d'envisager fermement cette perspective, la profonde tristesse dont s'est imprégnée sa parole en parlant des proportions terribles que l'avenir réserve peut-

être aux événements. — tout semble révéler chez lui, à côté d'une prédilection incontestable pour la neutralité, une sorte de pressentiment qu'il lui faudra s'en départir un jour ou l'autre.

Peut-être aussi, le soin qu'il a pris de passer en revue toutes les alternatives, n'est-il que la précaution d'un chef de ministère cherchant à alléger autant que possible sa responsabilité future, à la veille d'une fin de session qui va laisser retomber sur lui seul le poids des résolutions à prendre.

Nous lisons dans le Phare de la Loire:

A la chambre des Communes, le ministère a demandé des suppléments de crédits de 2 millions pour la durée de la guerre. Il a proposé une levée de 20,000 hommes de l'armée de terre. De son côté, lord Russell a présenté un bill appelant la milice sous les drapeaux.

Le cabinet britannique prend donc l'attitude d'une neutralité armée. Contre qui est-elle dirigée? Est-ce contre la France ou contre la Prusse?

Les journaux officieux français qui ne connaissent point hier la nouvelle que le télégraphe vient de nous transmettre représentent l'Angleterre comme très-irritée contre les Prussiens, et favorablement disposée en faveur du cabinet des Tuileries.

Si nous en croyons un article du Times, telle ne serait point précisément l'attitude adoptée par le ministère anglais, dont nos journaux gouvernementaux, au dire de la feuille anglaise, défigureraient à dessein le langage. Voici comment s'exprime le Times:

« Quand nous voyons le Journal officiel af-

fecter d'extraire de nos colonnes le compte-rendu de la conversation qui a eu lieu lundi dans la Chambre des communes sur le traité secret, tandis qu'il supprime absolument les observations de M. Disraeli, et qu'il fait dire à M. Gladstone « qu'il semble que le traité ne mérite aucune confiance, » quel crédit pouvons-nous accorder aux notes qu'il publie? Quand les faits que nous pouvons vérifier sont ainsi dénaturés, quelle confiance peuvent inspirer des assertions que nous ne pouvons contrôler? »

Voici, et seulement à titre de renseignement, ce que nous lisons dans l'Union de l'Ouest:

« Du moment que, d'après l'aveu fait par l'Empereur dans sa proclamation à l'armée, la guerre doit être longue, l'opinion de la diplomatie est que cette guerre deviendra inévitablement générale.

« On a remarqué le soin mis par le Journal officiel à signaler le passage ou la circulaire du cabinet de Vienne à ses agents diplomatiques accentue l'attitude de neutralité armée prise par l'Autriche.

« Le fait est que le gouvernement français est bien décidé à user de tous les moyens en son pouvoir afin d'entraîner l'Autriche, l'Italie, le Danemark, la Suède, la Hollande dans un concours actif contre la Prusse.

« Les négociations sont très-actives en ce moment, pour arriver à son but. Le duc de Cadore se rend à Stockholm et à Copenhague. L'Empereur Napoléon et nos chefs militaires en sont venus à comprendre la nécessité de ne pas engager notre armée seule dans la guerre

actuelle. Tel est aussi le motif de l'insistance mise par le cabinet des Tuileries à dissiper les ombres du gouvernement anglais au sujet des pourparlers de M. de Bismark et de M. Benedetti pour l'annexion de la Belgique. Les explications adressées par M. Benedetti au duc de Gramont, et publiées par le Journal officiel, semblent bien confirmer que c'est M. de Bismark qui a pris l'initiative de ce projet de traité; mais M. Benedetti a été véritablement bien naïf et bien inexpérimenté, en consentant à transcrire lui-même les idées de M. de Bismark sous sa dictée et surtout en laissant ce manuscrit compromettant entre les mains de ce rusé ministre prussien qui met aujourd'hui à profit l'imprudence de notre ambassadeur.

On lit dans la Nouvelle Presse libre:

« Les hommes d'Etat anglais ont répondu d'une façon peu bienveillante aux documents qui émanent de la chancellerie prussienne, en exprimant leur étonnement que la Prusse n'eût jamais instruit l'Angleterre des prétendues intentions de la France. »

L'Opinion, de Florence, assure que l'Angleterre, tout en maintenant une stricte neutralité, refuse de prendre aucun engagement en vue d'une action pacifique commune avec les autres puissances neutres, quand celles-ci le jugeraient opportun.

Le gouvernement concentre des troupes vers les frontières romaines.

On mande de Rome, en date du 1^{er} août:

Trois autres compagnies de chasseurs français ont quitté Civita-Vecchia. On ignore

FRUSTRATION.

LE MASQUE DE CIRE

(Suite et fin.)

VI.

A dater de ce moment commença le rôle du notaire Bernard.

L'honnête homme, persuadé que Blanche d'Albens avait été criminellement frustrée de son héritage et adroitement dépouillée de son patrimoine, mit en œuvre toutes les ressources que lui fournissait la jurisprudence pour arriver à la découverte de la vérité.

Il se rendit d'abord chez M. Callu, espérant par un subtil détour, trouver au moins une trace de compli-

cité.

Ce fut en vain.

— Je sais, répondit le fin matois aux questions du notaire, je sais que Mlle Gauthier a été vivement sollicitée par Mlle d'Albens de lui prêter de l'argent. Craignant de déplaire à la petite fille du colonel, et par cela même de perdre sa place, son gagne-pain, Mlle Gauthier a dû céder; bref, comme elle n'avait pas l'argent nécessaire aux prêts, c'est moi qui ai avancé les som-

mes. Voici les reçus en règle, cher monsieur, ne vous en déplaît!

M. Bernard se retira désespéré.

L'affaire de la demoiselle de compagnie était du ressort de la cour d'assises. — L'instruction suivait son cours.

On chercha partout des témoins; nul ne put se présenter qui affirmât hautement ce qui s'était passé et démontrât la fausseté des billets et la domination criminelle exercée sur la jeune fille et son grand-père.

Un jour, cependant, que Germaine était absente, M. Callu se présenta devant Marcel.

— Mon ami, lui dit-il mielleusement, tu peux seul déposer dans l'affaire contre Mlle Gauthier, car toi seul est venu me trouver de sa part.

— Moi! fit Marcel en hésitant.

— Oh! sois sans crainte, je ne veux pas te perdre. Voyons, que diras-tu si on t'interroge?

— Eh! eh! je dirai...

— Que tu ne sais rien, n'est-ce pas?

— Oh! que si, dà!

— Quoi donc! exclama M. Callu, qui était haletant.

— Dame! une fois je vous ai porté une manière de papier décacheté, — faut croire que c'était pressé! — et j'ai lu... oh! bien malgré moi, allez! j'ai lu qu'il fallait que vous prêtiez dix mille francs pour seize mille...

M. Callu était blême.

— Ah!... tu lis les lettres des autres! goguenarda-t-il; eh bien! si tu avoues cela au tribunal, sais-tu ce qui t'arrivera?

— Non...

— Tu seras considéré comme complice et condamné peut-être à cinq ans de fers.

Marcel faillit tomber à la renverse; mais la conversation prit sans doute une tournure satisfaisante, car Marcel retrouva bientôt sa sérénité habituelle, et lorsque M. Callu s'éloigna, il était persuadé que le mari de Germaine nierait, au tribunal, avoir jamais servi d'intermédiaire à la demoiselle de compagnie.

A l'heure du procès, la salle de la cour d'assises était pleine d'une foule de curieux; Mlle Gauthier était assise au banc des prévenus; son visage semblait impassible.

M. Bernard avait demandé et obtenu la faveur de défendre les droits de Blanche d'Albens, qui assistait à l'audience, accompagnée de Maxime Leroy, son fiancé depuis la veille.

Après les préliminaires juridiques, on procéda à l'interrogatoire de l'accusée.

— M. d'Albens était libre de disposer de ses biens, répondit la demoiselle de compagnie. Quant à Mlle Blanche, c'est de sa propre volonté qu'elle m'a emprunté des sommes que son émancipation m'autorisait

à lui remettre comme intermédiaire de M. Callu.

L'homme d'affaires confirma en tous points l'assertion de sa complice, qui se retrancha dans ce système de défense.

On passa à l'audition des témoins, qui se composaient des serviteurs de la maison d'Albens.

Pas un n'aimait Mlle Gauthier; tous chérissaient Blanche; et cependant ils n'eurent aucun fait à citer contre la demoiselle de compagnie. Germaine, seule, donna son opinion en exprimant ses doutes; mais, comme cette opinion ne s'appuyait pas sur des preuves réelles, elle n'avait aucune valeur en justice.

A l'aspect de Marcel, qui s'avancait à son tour, Mlle Gauthier éprouva un affreux serrement de cœur; elle ignorait ce qui s'était passé entre le mari de Germaine et M. Callu.

— Je ne sais rien et je n'ai rien à dire... murmura Marcel.

Mlle Gauthier était sauvée. M. Bernard, Maxime Leroy et Blanche échangeaient un navrant sourire.

Le président des assises résuma les débats.

— Femme Gauthier, dit-il, aucune preuve n'est venue affirmer ouvertement que vous soyez coupable. La justice humaine n'a donc pas le droit de vous condamner... Mais, avant de prononcer son verdict, la cour exige de vous un serment. Jurez-vous sur le Christ, dont l'image plane sur nos têtes, jurez-vous que vous

quand arriveront les navires de guerre qui doivent transporter le reste du corps d'occupation. »

PROCLAMATION DU ROI DE PRUSSE.

Une dépêche, datée de Berlin, 31 juillet au soir, nous apporte la proclamation que vient de lancer le roi de Prusse :

« A mon peuple,

» En partant aujourd'hui pour l'armée, où je vais combattre avec elle pour l'honneur de l'Allemagne et le maintien de nos droits les plus précieux, je veux accorder une amnistie pour tous crimes et délits politiques en reconnaissance de la levée unanime de mon peuple dans ce moment de crise.

« J'ai ordonné au ministre d'Etat de me soumettre un décret à cet effet.

» Mon peuple sait comme moi que la rupture de la paix et la provocation à la guerre n'ont pas émané de nous. Mais ayant reçu le défi, nous sommes résolus, comme l'ont été nos pères, plaçant notre confiance en Dieu, d'accepter la bataille pour la défense de la patrie. »

» GUILLAUME. »

M. Rothan, qui représentait, il y a quelques jours encore, la France près les villes hanséatiques, vient d'adresser à M. de Gramont une lettre que nous croyons devoir reproduire.

Elle donne sur l'état actuel des esprits en Allemagne des détails d'autant plus intéressants que la position de M. Rothan leur donne un grand cachet d'authenticité :

« Monsieur le duc,

» Lorsqu'il y a huit jours j'ai quitté Hambourg, j'ai laissé l'Allemagne derrière moi dans une grande effervescence patriotique.

» Convaincu que la guerre était arrêtée de longue date dans les conseils de l'Empereur, et que l'armée française, leur motif suffisant, allait se ruer au premier signal sur le territoire prussien, on avait cédé, des deux côtés du Mein, à un sentiment d'indignation général, et, sous les excitations d'une presse en délire, tous les partis s'étaient ralliés sous le même drapeau, celui de la défense du sol allemand. Mais je vois, par la lecture attentive des journaux, que déjà le sentiment public est devenu plus réfléchi et qu'il y a une détente marquée dans l'enthousiasme de la première heure.

» La réponse que le roi de Prusse a faite au conseil municipal de Berlin a montré aux plus ardents qu'il ne s'agissait pas, comme on se l'était imaginé d'abord, d'une simple promenade à Paris, mais bien d'une guerre terrible et de longue haleine.

» On a vu aussi que les alliances qu'on avait montrées en perspective pour mieux entraîner l'opinion publique n'étaient rien moins que certaines; que toutes les grandes puissances

se renfermaient à l'envi dans une stricte neutralité.

» On avait compté tout particulièrement sur le concours moral et au besoin effectif de l'Angleterre, et à peine la guerre était-elle déclarée qu'on apprenait que les Français en Allemagne seraient placés sous la protection des agents britanniques, que les charbons de Newcastle approvisionnaient les escadres françaises et que les chevaux anglais étaient exportés en France au grand détriment de l'Allemagne. On avait spéculé enfin sur nos divisions intérieures, et contrairement à ces prévisions émises depuis plusieurs mois par la presse officieuse, on s'est trouvé en face d'une grande nation déclarant la guerre et résolue aux plus grands sacrifices pour en assurer le succès.

» Aussi est-il facile de voir, par le langage passablement déprimé des journaux particularistes qui n'ont pas été supprimés et par l'irritation croissante de la presse prussienne, que des craintes sérieuses sur le résultat final de la guerre commencent à s'emparer du sentiment public.

» La proclamation de l'Empereur, en annonçant que la guerre sera longue et pénible ne servira pas à relever le moral des populations allemandes. Ce n'est pas, à coup sûr, ce que désire la landwehr, dont l'organisation a subi une épreuve si incomplète lors de la campagne de 1866.

» Déjà une certaine réaction paraît s'opérer contre M. de Bismark, qu'on tenait comme infaillible dans ses combinaisons diplomatiques. On voit que toutes ses savantes intrigues n'ont abouti, en définitive, qu'à un complet isolement, et que l'Espagne elle-même, qui a été le prétexte de la guerre, loin de se soulever sur nos derrières, nous donne des témoignages non-équivoques de sa sympathie.

» L'Allemagne se trouve donc déjà, avant même que le premier coup de canon ait retenti, sous le coup d'un très-vif désappointement, et tout indique que, si la victoire devait couronner nos armes au début de la campagne, la Prusse aurait à compter de nouveau avec les résistances autonomes qu'elle était parvenue à briser.

» Il résulte d'une correspondance officieuse de la *Gazette de Cologne* que M. de Bismark n'a pas seulement fait usage du projet de traité secret, écrit de la main du comte de Benedetti, auprès de la diplomatie anglaise, mais qu'il avait communiqué également ce document aux cabinets de Stuttgart et de Munich, pour leur montrer le peu de cas que le gouvernement français, pour satisfaire ses appétits territoriaux, faisait de leur indépendance en cherchant à les vendre à la Prusse. Cette correspondance prétend, en outre, que la diplomatie française, bien que, éconduite en 1866, n'en serait pas moins revenue à la charge à différentes reprises, notamment lors de l'incident belge, et tout récemment encore le colo-

nel de Stoffel se serait efforcé d'amener une entente sur cette base.

» La *Gazette de Cologne* reconnaît que le cabinet de Copenhague a négligé jusqu'à présent de notifier officiellement sa neutralité. Elle annonce une entrevue au château de Beckaskog, entre le prince de Galles, qui a passé le 25 à Helsingfors, et le roi de Suède.

» Je suis, monsieur le duc, etc., etc.

» Signé : ROTHAN. »

Correspondance particulière de l'Echo saumurois.

Paris, ce 31 juillet 1870.

Monsieur le Rédacteur,

Si j'étais doué du moindre orgueil, je vous dirais de vouloir bien vous reporter aux n° de l'*Echo* des 26 septembre et 8 octobre 1868, et de lire aujourd'hui la note semi-officielle de la *Patrie*, du 28 juillet 1870, et vous y verriez, avec vos lecteurs, que j'avais la vraie prescience des choses en vous montrant la main de la Prusse dans la révolution espagnole, comme aujourd'hui l'on retrouve la duplicité de Bismark, dans la conduite de l'affaire Hohenzollern pour le trône d'Espagne.

Notre Gouvernement ne s'y est point trompé, et voilà la guerre déclarée.

Cette guerre sera-t-elle longue et pénible, ainsi que le dit la proclamation de l'Empereur à l'armée : ne tenez, je vous prie, cette déclaration de Sa Majesté que comme l'expression d'une modestie qu'il ne faudrait point prendre à la lettre, et lisez à travers ces lignes que la campagne, au contraire, sera aussi courte que glorieuse. « Il y aura longtemps au 1^{er} janvier que tout sera fini », disait le général Le Bœuf, en quittant le ministère de la guerre pour l'armée; et croyez qu'un seul regret existe, celui d'avoir été obligé de commencer avant l'hiver, ainsi que le voulaient l'Empereur et autrefois le maréchal Niel. Une campagne d'hiver eût été plus courte encore.

Paul PROUTEAU.

On s'attend — et l'événement ne se chargera sans doute que trop de justifier cette prévision — à voir la guerre qui s'engage en ce moment, prendre rang parmi les plus sanglantes de l'histoire. Il est cependant permis d'espérer que le nouvel armement, par cela même qu'il est appelé à exercer une influence plus promptement décisive sur les opérations du champ de bataille, n'augmentera pas le chiffre des tués et des blessés dans la terrible proportion que se le figure par avance l'imagination publique.

Si, en effet, on compare les relevés de la journée de Sadowa avec ceux des grandes batailles antérieures aux perfectionnements modernes des engins de destruction, on est amené à reconnaître que le rapport du nombre des

victimes de la guerre ne doit pas absolument se calculer sur la nature des armes employées.

Sur 400,000 hommes engagés, la fameuse lutte du 3 juillet 1866 a donné 33,000 tués ou blessés, c'est-à-dire un peu plus de 8 pour 100.

Or à Marengo, en 1800, il y avait d'un côté 28,000 Français, de l'autre 30,000 Autrichiens, en tout 58,000 combattants. Il y eut pour les deux parties 13,000 hommes de tués ou blessés, soit 25 pour 100.

A Austerlitz, 90,000 Français, 80,000 Austrorusses; total, 170,000 hommes. Tués ou blessés, 23,000, soit 13 pour 100.

A Iéna, 54,000 sur 200,000 combattants, soit 17 pour cent;

A Wagram, 24,000 sur 280,000 combattants, soit 9 pour cent;

A Borodino, 80,000 sur 250,000 combattants, soit 32 pour cent;

A Leipzig, 50,000 sur 430,000 combattants, soit 12 pour cent.

Ces chiffres tendraient donc à démontrer que, par le seul exemple qui permette d'en juger jusqu'ici, l'intervention du fusil à aiguille et du canon rayé n'est pas un motif sérieux pour que les combats, dans leur ensemble, soient plus meurtriers.

NOUVELLES COMMUNIQUÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Mardi, 2 août, matin.

Toute la confédération du Nord, à l'exception de la Silésie et de la Saxe, se trouvant en état de siège, M. de Bismark procède avec la dernière rigueur contre tous ceux qui lui sont signalés par leurs sentiments anti-prussiens. C'est ainsi qu'il a fait opérer un grand nombre d'arrestations de membres de l'aristocratie hanovrienne, dévoués à la cause de l'ex-roi. Tous les journaux particularistes ont été supprimés : le *Rheinische-Courier*, le *Frankfurter-Boebachter*, le *Schlesische-Zeitung*, la *Tribune de Berlin*, deux journaux du Hanovre.

Les feuilles modérées ont été menacées de suppression pour le cas où, au lieu de se jeter dans le mouvement national, elles chercheraient à l'entraver.

Metz, 2 août, 4 h. 30. — Aujourd'hui, à 11 h. du matin, les troupes françaises ont eu avec les troupes prussiennes un sérieux engagement.

Notre armée a pris l'offensive, a franchi la frontière et envahi le territoire de la Prusse.

Malgré la force de la position ennemie, quelques-uns de nos bataillons ont suffi pour enlever les hauteurs qui dominent Sarrebruck, et notre artillerie n'a pas tardé à chasser l'ennemi de la ville. L'élan de nos troupes a été si grand que nos pertes ont été légères.

L'engagement commencé à onze heures était terminé à une heure.

êtes innocente?

La demoiselle de compagnie sembla hésiter; elle pâlit; mais, soudain, levant la main :

— Devant Dieu, je le jure ! exclama-t-elle.

Dix minutes après, le jury rendait un verdict qui acquittait Mlle Gauthier, et la réintégrait, par ce fait même, dans l'héritage de la famille d'Albens.

— Tu viens de commettre un faux témoignage, dit Germaine à son mari; va, je te méprise !... Marcel, ce jour-là, but plus que de coutume, — pour s'étourdir.

VII.

Marcel n'était pas un être profondément immoral; dans ses actions il avait subi plutôt l'entraînement de l'ivrognerie que l'instinct du mal.

C'est pourquoi le mépris que lui jeta à la face la bonne Germaine, sa vieille et honnête compagne, troubla plus d'une fois son sommeil.

Sa conscience, bouleversée, lui retraça comme infâme le concours qu'il avait prêté à la demoiselle de compagnie; soudain, bizarre phénomène de la nature; il cessa de boire, et, dans un loyal élan de repentir, il confia à Germaine le secret qui l'étouffait.

Germaine pleura avec lui, et lui dressa le plan de sa conduite à venir.

Marcel mit aussitôt ce plan à exécution, et se dirigea vers la demeure de M. Bernard.

Le notaire, enfermé dans son cabinet avec Maxime Leroy, instruisait le jeune docteur de l'idée qu'il avait d'adopter Blanche pour que sa fortune lui revint un jour.

Une lutte généreuse d'offres et de refus s'était établie entre les deux hommes, lorsque le domestique annonça Marcel.

— Que peut-il me vouloir ? se demanda le notaire. Mais avant que son esprit eût résolu cette question, Marcel, en larmes, entra précipitamment, et se jetant à ses pieds :

— Je suis un grand coupable, monsieur Bernard, s'il en sanglotait; mais je veux tout réparer... oui, je le veux ! il le faut !

Le notaire comprit que Marcel avait une révélation à lui faire, et voulut congédier Maxime; Marcel s'y opposa.

— Parlez donc, mon ami, dit le notaire avec bonté et en faisant asseoir à ses côtés le mari de Germaine.

Alors Marcel, avec un accent de franchise qui ne permettait pas le doute à ses auditeurs, n'omit aucun des détails qui pouvaient être utiles à Blanche.

Il raconta que Mlle Gauthier lui donnait de l'argent pour faire ses commissions en secret; il traduisit le sens de la lettre décachetée qu'il avait lue, et affirma même qu'un soir, comme la demoiselle de compagnie avait reçu, dans le parc, la visite de M. Callu, il lui avait en-

endu dire à cet homme d'affaires : « Nous y arriverons ! »

A la fin de son récit, M. Bernard et Maxime Leroy étaient plus que jamais persuadés que Mlle Gauthier avait volé Blanche et captivé la faiblesse de M. d'Albens.

Après avoir promis à Marcel de ne pas le perdre, M. Bernard le congédia en le priant de se tenir à toute heure à sa disposition.

— Que faire, mon Dieu ! que faire ! dit-il à Maxime, quand ils furent restés seuls.

Maxime ne répondit pas; sa physionomie semblait transfigurée.

Le soir, à la nuit close, il s'introduisait, avec Marcel, dans la partie du château qu'avait habitée M. d'Albens.

Mais revenons à la demoiselle de compagnie.

Mlle Gauthier, rendue libre le jour de son acquittement, s'était hâtée de prendre possession de son héritage, et, comme pour chasser tout souvenir, elle avait mis brutalement à la porte les anciens serviteurs du colonel.

Germaine aussi avait reçu l'ordre de partir, à l'heure même où Marcel faisait ses révélations à M. Bernard.

Bref, Mlle Gauthier faisait maison nette; c'est la plus belle couronne qu'elle trouvait à tresser à la reconnaissance.

Demeurée seule, et en attendant Callu, son digne

acolyte, celui qui devait, avec elle, bénéficier de ses crimes, elle fouillait dans les armoires, dans les meubles, avec un désir fébrile de faire main-basse sur les objets de valeur, sans respect pour leur consécration.

La chambre du colonel était la seule pièce où elle n'eût pas encore osé entrer depuis la mort du vieillard. On eût dit qu'une secrète terreur la clouait sur le seuil.

Tout-à-coup le notaire Bernard, Maxime Leroy et Blanche entrèrent.

Mlle Gauthier, surprise dans ses recherches cupides, crut voir apparaître les anges exterminateurs qui chassent nos premiers parents du paradis terrestre.

— Veuillez nous suivre, fit sèchement M. Bernard.

Mlle Gauthier, les yeux hagards et ne comprenant rien à ce qui se passait, suivit machinalement les visiteurs jusqu'à la chambre où le colonel avait rendu le dernier soupir.

Rien n'était changé dans cette chambre; les rideaux du lit étaient fermés.

Blanche s'agenouilla lentement et pria pour l'âme de son grand-père. Mlle Gauthier tomba plutôt qu'elle ne s'assit sur un fauteuil.

Le demi-jour qui régnait à travers les persiennes closes donnait à ce tableau une physionomie étrange.

Les trois personnages s'érigèrent en une sorte de tribunal imposant devant la demoiselle de compagnie, qui suivait avec anxiété leurs moindres gestes.

L'Empereur assistait aux opérations. Le Prince impérial, qui l'accompagnait partout, a reçu sur le premier champ de bataille de la campagne, le baptême du feu. Sa présence d'esprit, son sang-froid dans le danger, ont été dignes du nom qu'il porte.

Metz, 3 août, midi.

Hier, lorsqu'on a occupé les hauteurs de Sarrebruck, une batterie de mitrailleuses a été mise en position en présence de l'Empereur, et cela devenait nécessaire. Les Prussiens en effet étant cachés dans les ravins ou des maisons, ou bien disséminés en tirailleurs, on ne pouvait se servir utilement de notre nouvelle artillerie; mais bientôt on aperçut un peloton ennemi qui défilait sur le chemin de fer de la rive droite, à une distance de seize cents mètres. On dirigea dessus les mitrailleuses et en un clin-d'œil le groupe fut dispersé, laissant la moitié de ses hommes par terre; un second peloton se hasarda de nouveau sur la même ligne et subit le même sort; dès lors personne n'osa plus passer sur le chemin de fer. Les officiers d'artillerie française sont enthousiasmés des effets des mitrailleuses. Parmi les prisonniers prussiens se trouvent plusieurs volontaires d'un an. On sait qu'en Prusse ces militaires appartiennent à des familles aisées, qu'ils s'engagent au service pour une année. Ils ont été très-discrets au sujet des questions qu'on leur a adressées, mais ils ont convenu de la supériorité du fusil français sur le fusil prussien. D'un autre côté, le maréchal Bazaine a eu un engagement avec des tirailleurs ennemis; plusieurs Prussiens ont été tués; aucun des nôtres n'a été blessé.

L'Indépendance belge publie la dépêche suivante, d'origine prussienne :

Berlin, samedi 30 juillet. — De source officielle. — Les Français ont attaqué les Prussiens à Saarbruck, avant midi.

Malgré leur grande supériorité numérique, l'attaque a été repoussée victorieusement.

La dépêche suivante est communiquée par la Correspondance du Nord-Est :

Copenhague, 30 juillet, soir. — Hier, après-midi, la Surveillante, ayant à son bord l'amiral Bouët-Willamez, a jeté l'ancre près de Fredericksaal.

Les autres bâtiments de l'escadre française, poursuivant un monitor prussien, sont arrivés vers le soir en vue de Copenhague.

Aujourd'hui, une partie des équipages est venue à terre et a été saluée avec enthousiasme par la population.

D'autres navires sont attendus.

Des pêcheurs jutlandais de Lockkhen racontent qu'ils ont vu un combat entre un navire français et deux canonnières prussiennes qui ont été prises.

UNE LETTRE DU R. P. HYACINTHE.

On lit dans la France :
Le R. P. Hyacinthe nous demande d'insérer la lettre suivante :

« Une grave question se pose dès aujourd'hui à tous les catholiques. Doivent-ils adhérer à la définition de l'infailibilité du pape, ou sont-ils libres de ne pas s'y soumettre ? Sans doute, l'autorité est le caractère propre de notre Eglise et le principe qui gouverne notre foi; mais c'est pour cela même qu'il nous importe de distinguer entre une autorité apparente et une autorité réelle, entre une soumission aveugle et une soumission raisonnable et réfléchie. *Rationabile obsequium vestrum*,

La question peut donc se préciser ainsi : l'autorité du concile du Vatican est-elle légitime, ou, en d'autres termes, le concile actuel possède-t-il les caractères essentiels à un concile œcuménique ?

Le premier de ces caractères est la liberté. Or, malgré le secret dans lequel on a voulu ensevelir l'œuvre intérieure du concile, comme si elle était de celles dont parle l'Evangile, qui ont une affinité de nature avec les ténèbres, et qui fuient la lumière de peur d'être jugées, *ut non arguantur opera ejus*, la lumière s'est déjà faite et elle se fera plus éclatante encore. On connaît les protestations répétées de tant d'illustres évêques, représentant les portions les plus considérables et les plus éclairées de la catholicité, et cette lettre toute récente, si respectueuse et si ferme à la fois, par laquelle, en maintenant leur vote négatif, ils ont motivé leur retraite de ce champ de bataille déshonoré. Le monde ne peut plus ignorer avec quelle absence de dignité, je dirai même de sérieux, les grands intérêts de sa foi ont été traités par une majorité dont on n'eût toléré dans les anciens conciles ni la composition factice et illusoire, ni l'audacieuse oppression.

Une autre condition non moins importante de l'œcuménicité d'un concile, c'est qu'il soit reconnu pour tel par l'Eglise. Le concile, en effet, n'a pas pour mission d'imposer aux fidèles des croyances nouvelles, mais de maintenir, et, s'il en est besoin, de préciser les croyances anciennes. Les évêques sont avant tout les témoins de la foi traditionnelle et historique de leurs Eglises respectives et de l'Eglise universelle; et leur sentence de juges, limitée à l'avance par la nature même de ce témoignage, ne peut s'exercer que sur les vérités qui ont été crues dès l'origine, partout et toujours, comme révélées : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus*. Si donc il leur arrivait d'outrepasser leurs pouvoirs, l'Eglise ne reconnaîtrait pas sa foi dans l'œuvre arbitraire qu'ils auraient accomplie, et le concile resterait sans autorité.

De telles crises ne sont pas sans exemple, et, pour n'en citer qu'un, l'histoire a enregistré les noms de Séléucie et de Rimini, et cette défection presque universelle où, pour parler le

langage de saint Jérôme, le monde gémit et s'étonna d'être Arien. Le péril n'est pas moindre à cette heure, et, s'il faut en croire l'un des prélats les plus considérables du concile, Mgr Kenrick, l'Eglise n'en a jamais connu d'aussi grand.

Dans de pareils moments, il appartient au dernier des chrétiens d'élever la voix pour la défense de sa foi et de la foi de tous. Pour moi, je me sens intérieurement pressé d'accomplir ce devoir, et, comme dit le prophète, de délivrer mon âme, *tu autem animam tuam liberasti*.

Je proteste donc contre le prétendu dogme de l'infailibilité du pape, tel qu'il est contenu dans le décret du concile de Rome. C'est parce que je suis catholique et veux le demeurer, que je refuse d'admettre comme s'imposant à la foi des fidèles une doctrine inconnue à toute l'antiquité ecclésiastique, contestée aujourd'hui même par de nombreux et éminents théologiens, et qui implique, non pas un développement régulier, mais un changement radical dans la constitution de l'Eglise et dans la règle immuable de sa foi.

C'est parce que je suis chrétien et veux le demeurer, que je m'élève de toute mon âme contre ces honneurs presque divins décernés à un homme que l'on présente à notre foi, j'allais dire à notre culte, comme réunissant en sa personne et la domination qui répugne à l'esprit de l'Evangile dont il est le ministre, et l'infailibilité qui répugne à l'argile dont il est pétri avec nous. L'un des plus illustres prédécesseurs de Pie IX, saint Grégoire le Grand, rejetait comme un signe de l'Antéchrist le titre d'évêque universel qui lui avait été offert (1); qu'aurait-il dit du titre de pontife infailible ?

Le 20 septembre de l'année dernière, j'écrivais les lignes suivantes au sujet du concile, près de se réunir : « Si des craintes, que je ne veux point partager, venaient à se réaliser; si l'auguste assemblée n'avait pas plus de liberté dans ses délibérations qu'elle n'en a déjà dans sa préparation; si, en un mot, elle était privée des caractères essentiels à un concile œcuménique, je crierais vers Dieu et vers les hommes pour en réclamer un autre véritablement réuni dans le Saint-Esprit, non dans l'esprit des partis, représentant réellement l'Eglise universelle, non le silence des uns et l'oppression des autres.

Je pousse aujourd'hui ce cri. J'en appelle à un concile véritablement libre et œcuménique.

Et par-dessus tout, aujourd'hui comme alors, j'en appelle à Dieu. Les hommes ont été impuissants à faire triompher la vérité et la justice : voici que Dieu se lève pour prendre en main sa cause et la juger. Le concile, qui devait être une œuvre de lumière et de paix, a épaissi les ténèbres et déchainé la discorde dans le monde religieux. La guerre lui répond comme un écho terrible dans le monde social. La guerre est un fléau de Dieu; mais en apportant le châtement, ne peut-elle donc pas préparer le remède ? En balayant l'ancien édifice, ne peut-elle préparer le terrain où le divin Epoux de l'Eglise construira la Jérusalem nouvelle ?

Frère HYACINTHE.

Paris, 30 juillet.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Les ministres se sont réunis mardi en conseil, à Saint-Cloud, sous la présidence de l'Impératrice régente.

Il y aura ainsi trois conseils par semaine, le mardi, le jeudi et le samedi.

Le prince Napoléon, parti avec l'Empereur pour le quartier-général de l'armée du Rhin, ainsi que nous l'avons annoncé, est logé à l'Ecole d'artillerie, à Metz. Son Altesse

(1) « Moi, je dis, sans la moindre hésitation, que quiconque s'appelle l'évêque universel ou désire ce titre, est, par son orgueil, le précurseur de l'Antéchrist, parce qu'il prétend ainsi s'élever au-dessus des autres. » Liv. VII, lettre 33, édit. Bénéd.

Impériale, qui dîne presque tous les jours chez l'Empereur, a été invitée à l'accompagner à la grand-messe célébrée à la cathédrale, et a visité avec Sa Majesté les divers camps établis à Metz et dans les environs.

Un corps d'artilleurs, composé de 2,000 volontaires, est en train de se former à Paris, en vue de la défense des fortifications.

Les camps de la garde mobile sont au nombre de quatre pour toute la garde nationale mobile de France.

Les mobiles parisiens ont le camp de Châlons, avec le fort de Vincennes pour leur artillerie. Les mobiles des départements circonvoisins de celui de la Seine iront s'exercer au camp de Saint-Maur.

Les mobiles des départements de l'Ouest se réuniront dans les plaines de Vernerlobel, qui appartenaient autrefois à M^{me} la princesse Baciocchi, cousine de l'Empereur.

Et enfin les mobiles des départements du Midi se rendront au camp de Sathonay, près Lyon.

On assure que le fils aîné de l'ex-emir Abd-el-Kader a demandé à l'Empereur la faveur d'être incorporé au 1^{er} régiment de Turcos.

La Gazette piémontaise dit que le général Garibaldi, dont la santé est bonne, est gardé à vue dans son île.

Qu'on juge par un fait de l'héroïsme qu'on peut attendre de notre brave armée. — L'histoire n'est pas bien ancienne, elle date d'hier, c'est de Versailles qu'elle nous vient.

Le corps d'artillerie, qui était caserné dans cette ville, est récemment parti, presque en totalité, pour la frontière. Un petit nombre d'hommes et quelques officiers sont restés pour garder le parc d'artillerie approvisionné d'une façon formidable de bombes, obus, etc.

Hier, dans la journée, pendant que les officiers étaient réunis, une sentinelle vint leur annoncer qu'un des caissons placé au milieu d'amas de matières explosibles venait de prendre feu.

Alors, sans hésiter, sans dire une parole et d'un commun accord, les officiers se lèvent, traversent le parc, s'approchent du caisson, le déplacent et, s'y attelant eux-mêmes, le traînent rapidement hors de la caserne; puis, se dirigeant vers un abreuvoir, situé à un demi-kilomètre de là, ils le noient au milieu des hourras de la ville. Une minute de plus, et la moitié de Versailles était détruite.

Je ne sais rien de plus héroïque que ce courage de sang-froid, et quoi que fassent les frères d'armes de ces braves cœurs qui ont eu le bonheur d'être dirigés sur la frontière, ils ne pourront les surpasser.

P. S. — On ignore la cause de ce commencement d'incendie. Mais, depuis ce moment, une surveillance active de jour et de nuit a été établie dans tout le parc d'artillerie, si bien gardé d'ailleurs.

UNE PROPÉTIE PRUSSienne.

Peu de temps après la découverte de l'imprimerie, dit le docteur Alberti, parut en Allemagne un livre dont il serait, à coup sûr, difficile de trouver plusieurs exemplaires. La « Sancta Sybilla ».

Voici la prédiction qu'il contient :

« Un jour viendra, dit la « Sancta Sybilla », où le luxe sera tellement grand que les portuses de lait porteront des tabliers de soie.

En ce temps-là il n'y aura plus de distance, on se parlera d'un bout à l'autre du monde en une minute et on se répondra à la même minute.

Les plus lourdes voitures marcheront sans chevaux.

Les plus gros bateaux remonteront les fleuves sans le secours de chevaux, ni d'aucune force humaine.

En ce temps-là il y aura un roi du Nord qui porte sur la tête une corne devant et derrière une visière.

Ce roi aura une guerre avec une autre roi

— La justice humaine vous a acquittée, fille Gauthier dit M. Bernard d'une voix solennelle; aujourd'hui, la justice de la mort va présider à vos réponses.

L'héritière eut un sardonique sourire. Blanche pleurait.

— N'avez-vous pas juré devant Dieu et devant les hommes que vous étiez innocente? continua le notaire.

— Mais... oui!... balbutia la demoiselle de compagnie.

— Osez-vous, devant ce lit mortuaire, prendre Dieu à témoin d'un nouveau serment?

— Pourquoi pas! fit avec audace Mlle Gauthier.

— Eh bien!... répétez donc dans cette chambre, où plane le souvenir de M. d'Albens, les paroles que je vais vous dire : « Je jure n'avoir pas volé le patrimoine de Blanche d'Albens, et n'avoir pas circonvenu un moribond défaillant!... »

Bernard, Maxime et Blanche avaient le regard inva-riablement fixé sur Mlle Gauthier.

Celle-ci hésita d'abord, puis, avec une effronterie sans égale, répéta les paroles du notaire.

A peine terminait-elle la phrase, que Maxime, écartant brusquement les rideaux du lit, mit à découvert la figure cadavérique du colonel d'Albens.

A cette vue, Mlle Gauthier tressaillit d'horreur, balbutia, joignit les mains, et tombant à genoux :

— Grâce! pitié! grâce!... cria-t-elle.

Puis, se levant avec tout le désordre d'un accès de folie :

— Tenez!... tenez!... le voilà!... Voilà le testament... Reprenez-le, il me brûle... Oh! le cadavre! le cadavre!...

Et la malheureuse, après avoir retiré de son sein le testament du colonel et les reçus extorqués à l'inexpérience de Blanche, les jeta épars devant elle et tomba à la renverse.

Le lendemain, la demoiselle de compagnie mourait d'un accès de fièvre chaude, sans avoir pu se rendre compte comment elle avait vu le cadavre du colonel, in-humé depuis longtemps.

Elle avait été le jouet de son imagination bouleversée par les remords.

La figure représentant les traits de M. d'Albens n'était autre qu'un masque de cire, moulé d'après nature, le jour même de la mort du colonel, par Maxime Leroy, qui voulait faire exécuter son buste.

Le docteur et Marcel avaient habilement drapé ce masque sur le lit mortuaire, dans la nuit qui précéda la reddition du testament.

TURPIN DE SANSAY.

FIN.

du Nord, le battra et lui prendra une partie de son royaume. L'ambition de cet homme ne s'arrêtera pas là, il voudra devenir empereur de l'Allemagne, mais sa grandeur sera de peu de durée, car, à peu près cinq ans après, ce même roi aura une guerre avec une autre roi du Nord qui s'appellera Apollo III. Celui-ci le battra, le défera complètement et détruira son armée au point qu'elle pourra camper sous le poirier de Lindenbourghéirath.

La « Sancta Sybilla » ajoute : Cette guerre sera sa ruine... il y aura un empereur d'Allemagne, mais ce ne sera pas lui. Je ne puis dire qui il est, son visage m'est caché par un voile. C'est si clair que... c'est trop clair.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Il n'y aura, paraît-il, dans notre ville, que deux listes de candidats au conseil municipal : celle que nous avons donnée mardi et celle ci-dessous. On regrette généralement que ces deux listes aient été si tardivement connues. D'après leur composition, plusieurs de nos concitoyens auraient désiré en former une troisième; mais aujourd'hui le temps leur manque.

- MM.
- 1 Bury, D^r-Médecin,
 - 2 Lecoy, avocat,
 - 3 Labiche, avoué,
 - 4 Abellard, avocat,
 - 5 Cormery, avocat,
 - 6 Picherit-Château, négociant,
 - 7 Bodin, avoué,
 - 8 Terrien, maître charpentier,
 - 9 Poulet, avoué,
 - 10 James Combiér, négociant,
 - 11 Considérant, propriétaire.
- } anciens conseillers.

- 12 Ernest Bardou, employé de banque.
- 13 Eugène Guédon, négociant.
- 14 Beaurepaire, avoué.
- 15 Cholet, entrepreneur.
- 16 Le Blaye, notaire.
- 17 Common-Bouchet, négociant.
- 18 Mauriceau-Delaunay, négociant.
- 19 Barbin-Moricet, propriétaire.
- 20 Humeau, propriétaire.
- 21 Pichon, D^r-Médecin.
- 22 Jacob, industriel.
- 23 Bonneau, peintre.
- 24 Fournée-Chesneau, propriétaire.
- 25 Louis Harrault, négociant.
- 26 Garreau-Moulard, marchand de cuirs.
- 27 Gilbert-Lancement, négociant.

ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

L'administration municipale provisoire, en rappelant aux électeurs qu'ils ont deux jours pour voter, les invite instamment à profiter du premier jour (samedi), afin de dégager le second jour de l'encombrement qui se produirait nécessairement, s'ils ne se présentaient que le dimanche.

Le scrutin sera fermé dimanche à 4 heures du soir. (Communiqué).

M. le Maire de Varennes-sous-Montsoreau a versé entre les mains de M. le Percepteur de Varennes, la somme de 861 francs, montant d'une souscription ouverte dans la commune en faveur des blessés de notre armée de terre et de mer.

Il a fait également parvenir à la sous-préfecture de Saumur un envoi de charpie et de bandes préparées par les dames de Varennes, qui ont encore confectionné divers appareils de pansement sous la direction de M. Niverlet, médecin à Varennes.

Des hommes de cœur et de dévouement se

sont partagé la commune pour recueillir à domicile l'offrande de chacun. Cette liste ne contient pas moins de 470 noms.

Voici le produit de chaque quête et les noms des notables qui ont parcouru les diverses sections de la commune :

Liste de MM.

Tan et David-Fresneau	187 f. 85
Beaufils-Tan et Porcher, Pierre	85 30
Beaufils-David et Lecomte-Loiseau	46 90
Moussard-Coulon et Rousse-Milson-neau	132 95
Soyer et Delacour père	204 80
Haubert et Mignon	107 65
Nau, Paul, et Coulon-Hardouin	95 55
Total	861 00

MM. les président, juges et greffiers du tribunal de 1^{re} instance de Saumur adressent au ministère de la justice les sommes qu'ils destinent pour les secours aux soldats.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les détails publiés par les journaux sur le combat de Saarbruck disent que nous avons eu onze morts dont un officier.

La division Froissard était seule engagée contre trois divisions prussiennes.

Saarbruck a été partiellement brûlée.

Les hauteurs de Saarbruck, dont les Français maintenant sont possesseurs, commandent le chemin de fer de Trèves.

On assure que 250 mille Prussiens sont entre Sarrelouis et Saarbruck.

Des dépêches de Luxembourg reproduites, sous toutes réserves, par les journaux belges, annoncent également qu'un corps français évalué à 30,000 hommes se serait avancé sur le territoire prussien jusque vis-à-vis Remich.

petite ville de l'extrême-frontière du grand-duché, séparée seulement de la Prusse par la Moselle.

On écrit de Coblenz, en date de dimanche : Ici, tout se prépare et tout est dans l'agitation. Le roi et le général von Moltke sont attendus ce soir ou demain. Sur les ouvrages avancés qui protègent le pont de la Moselle, conduisant à Cologne, on a abattu tous les arbres afin d'éclairer les remparts. La troupe est en bonnes dispositions et a confiance dans la victoire.

Il s'est confirmé qu'un engagement naval avait eu lieu dans la Baltique. Deux canonnières prussiennes ont été capturées.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

Santé à tous par la douce *Revalscière du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La *Revalscière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bi-lange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DUBARRY, ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (552)

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION, Aux enchères publiques,

DE DEUX MAISONS,

Situées à Saumur, l'une rue de l'Hôtel-Dieu, l'autre rue de la Gueule-du-Loup.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-et-un août 1870, en l'étude et par le ministère de M^e Clouard, notaire à Saumur.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le neuf avril 1870, enregistré.

A la requête de M. Pichery, Auguste, dit Gustave, soldat libéré, demeurant à Metz, ayant pour avoué constitué M^e Chedeau, demeurant à Saumur;

Contre : 1^o M. Louis Pichery, menuisier; 2^o M. Léon Pichery, tailleur de pierres; 3^o M^{me} Eugénie Pichery, épouse de M. Robineau, René, jardinier-fleuriste, et celui-ci pour son autorisation; 4^o M^{me} Marie Pichery, majeure, demeurant tous à Saumur; 5^o M. Jules Pichery, propriétaire, demeurant à Paris, boulevard Magenta, n^o 46; 6^o M. Joseph Pichery, tailleur de pierres, demeurant à Rennes; — la demoiselle Marie Pichery, en son nom et comme cessionnaire de son frère Frédéric Pichery, et tous les sus-nommés agissant tous comme héritiers de feu M. Jean Pichery et de feu Marie Pasteau, leurs père et mère, — tous co-légataires, ayant constitué pour avoué M^e Labiche, avoué, demeurant à Saumur.

DÉSIGNATION DES BIENS.

PREMIER LOT. Une maison, située à Saumur, rue

de l'Hôtel-Dieu, consistant en une chambre basse, deux chambres hautes, cabinet, grenier, caves, puits et latrines, et toutes les dépendances de ladite maison, qui joint au nord et au levant M. Poltier, au couchant la rue, au midi Moreau.

Mise à prix, dix-huit cents francs, ci..... 1,800 fr.

2^e LOT.

Une maison, située à Saumur, rue de la Gueule-du-Loup, consistant en trois chambres, grenier, cour, puits, latrines, et toutes les dépendances de ladite maison, qui joint au nord une cour commune, au midi la rue, au levant les héritiers Jouan.

Mise à prix, six cents francs, ci..... 600 fr.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e Clouard, notaire à Saumur.

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M^e CLOUARD, notaire, et aux avoués des parties.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 4 août 1870. Folio recto, case Reçu un franc décime et demi 15 centimes. (322)

Signé : ROBERT.

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,

Près Saumur. (181)

Administration des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE

DE

TROIS POULAINS

Provenant de l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur.

Le samedi 6 août 1870, à une heure du soir, sur la place du Chardonnet, il sera procédé, par M. le Receveur des Domaines à Saumur, à la vente aux enchères publiques de trois poulains provenant de l'Ecole de cavalerie.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0 pour frais de timbre et d'enregistrement.

Saumur, le 31 juillet 1870.

Le Receveur des Domaines, (323) ROBERT.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom

HERNIÉS PROLAPSUS

ET MALADIES DE LA VESSIE.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont, depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries, par la NEPTUNIDE ROUILLÉ (extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLÉ, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée). (312)

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 2 AOUT.			BOURSE DU 3 AOUT.		
	Dernier cours.	Hauss.	Baisse.	Dernier cours.	Hauss.	Baisse.
3 pour cent 1862	66 50	"	"	66 35	"	"
4 1/2 pour cent 1852	97 75	"	"	97 75	"	"
Obligations du Trésor	470	"	"	470	"	"
Ville de Paris 1869	316 25	1 25	"	320	3 75	"
Banque de France	2800	"	"	2800	"	"
Crédit Foncier (estamp.)	1105	"	"	1127 50	22 50	"
Crédit Foncier colonial	"	"	"	"	"	"
Crédit Agricole	590	"	"	590	"	"
Crédit Industriel	625	"	"	630	5	"
Crédit Mobilier (estamp.)	146 25	"	"	160	13 75	"
Comptoir d'esc. de Paris	675	5	"	682 50	7 50	"
Orléans (estampillé)	927 50	"	"	930	2 50	"
Nord (actions anciennes)	1052 50	"	"	1055	2 50	"
Est	565	2 50	"	560	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée	941 25	5	"	955	13 75	"
Midi	605	"	"	620	15	"
Ouest	592 50	2 50	"	600	7 50	"
Charentes	480	"	"	482 50	2 50	"
Vendée	"	"	"	"	"	"
C ^e Parisienne du Gaz	1515	"	"	1510	"	"
Canal de Suez	240	2 50	"	250	10	"
Transatlantiques	175	"	"	185	10	"
Cable transatlantique	360	"	"	"	"	"
Compagnie immobilière	65	"	"	77 50	12 50	"
Emprunt italien 5 0/0	46 10	1	"	46 90	80	"
Autrichiens	005	"	"	618 75	13 75	"
Sud-Autrich.-Lombards	330	"	"	347 50	17 50	"
Victor-Emmanuel	"	"	"	"	"	"
Crédit Mobilier Espagnol	307 50	2 50	"	317 50	10	"
Est-Hongrois	"	"	"	"	"	"
Foncier autrichien	840	"	"	842 50	2 50	"

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	317 50	"	"	322	"	"
Orléans	318 75	"	"	317 50	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée	314	"	"	314 25	"	"
Ouest	320	"	"	317	"	"
Midi	318	"	"	314	"	"
Est	315	"	"	318 50	"	"

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le